

2011_A114

OBJET : Equipements culturels - Rapport annuel du délégataire du Grand Théâtre de Provence (EURL Mirabeau) - Exercice 2010

Le 30 juin 2011 à 17 h 00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à Saint-Cannat sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 23 juin 2011, conformément à l'article L 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

AGOPIAN Jacques - AMAROUCHE Annie - AREZKI Alain - ARNAUD Christian - BABULEAUD Jean Pierre - BARBAT-BLANC Odile - BARRET Guy - BELLUCCI Angélique - BENON Charlotte - BERNARD Christine - BLAIS Jean-Paul - BONFILLON Jean - BONTHOUX Odile - BORDET André - BOULAN Michel - BOYER Michel - BRAMI Héliot - BRUNET Danièle - BUCCI Dominique - BURLE Christian - CATELIN Mireille - CHARRIN Philippe - CHEVALIER Eric - CHORRO Jean - CRISTIANI Georges - CURINIER Erick - DAVENNE Chantal - DE PERETTI François-Xavier - DECARA Yannick - DELAVET Christian - DELOCHE Gérard - DEMENGE Jean - DESCLOUX Odette - DEVAUX Pierre - DEVESA Brigitte - DI CARO Sylvaine - DILLINGER Laurent - DUCATEZ-CHEVILLARD Christine - DUPOUR Jean-Pierre - FOUQUET Robert - GACHON Loïc - GASCUEL Jean - GERARD Jacky - GOUIRAND Daniel - GROSSI Jean-Christophe - GUEZ Daniel - GUINIERI Frédéric - HAMARD OULMI Nadira - JAUME Emmanuelle - JOUVE Mireille - LAGIER Robert - LARNAUDIE Patricia - LECLERC Jean-François - LEGIER Michel - MANCEL Joël - MARTIN Régis - MAURICE Jany - MERGER Reine - MICHEL Claude - MICHEL Marie-Claude - MONDOLONI Jean Claude - MORBELLI Pascale - MOYA Patrick - MUSSET Alain - NICOLAOU Jean-claude - OLLIVIER Arlette - ORCIER Annie - PAOLI Stéphane - PATOT Gérard - PERRIN Jean-Claude - PIERRON Liliane - PIN Jacky - PORTE Henri-Michel - RENAUDIN Michel - RIVET-JOLIN Catherine - ROUARD Alain - ROUSSEL Jacques - ROVARINO Isabelle - SANTAMARIA Danielle - SLISSA Monique - SUSINI Jules - TERME Françoise - TRINQUIER Noelle - VALETA Marie José - VENEL Gérard - VEYRUNES Bernard - VILLEVIEILLE Robert

Etai(en)t excusé(s) et suppléé(s) :

AGARRAT Henri suppléé par MENGEAUD Julien - CANAL Jean-Louis suppléé par SIMONET Bernard - CHARDON Robert suppléé par CLAVEL Caroline - CIOT Jean-David suppléé par SAIZ-OLIVER Sergine - GOURNES Jean-Pascal suppléé par SANTINI Joseph-Marie - MALLET Raymond suppléé par MAUNIER André - PIZOT Roger suppléé par BUCHAUT Romain

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales :

AMIEL Michel donne pouvoir à SLISSA Monique - BOUTILLOT Guy donne pouvoir à MANCEL Joël - BRAMOULLÉ Gérard donne pouvoir à SUSINI Jules - CASSAN René donne pouvoir à ROUSSEL Jacques - CHAZEAU Maurice donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe - CONTE Marie-Ange donne pouvoir à BABULEAUD Jean-Pierre - FERAUD Pierre donne pouvoir à HAMARD-OULMI Nadira - FILIPPI Claude donne pouvoir à VILLEVIEILLE Robert - GALLESE Alexandre donne pouvoir à DELOCHE Gérard - GARCIA Daniel donne pouvoir à PATOT Gérard - GARÇON Jacques donne pouvoir à DI CARO Sylvaine - GROSDEMANGE Gérard donne pouvoir à MARTIN Régis - GUINDE André donne pouvoir à AGOPIAN Jacques - JOISSAINS-MASINI Maryse donne pouvoir à CHORRO Jean - JONES Michèle donne pouvoir à OLLIVIER Arlette - LICCIA Marcel donne pouvoir à DESCLOUX Odette - LONG Danielle donne pouvoir à DEVAUX Pierre - MEDVEDOWSKY Alexandre donne pouvoir à DAVENNE Chantal - MERSALI Malik donne pouvoir à MORBELLI Pascale - MOHAMMEDI Amaria donne pouvoir à BENON Charlotte - NELIAS Mireille donne pouvoir à BUCCI Dominique - POITOU Frédéric donne pouvoir à BARRET Guy - SILVESTRE Catherine donne pouvoir à PAOLI Stéphane - TONIN Victor donne pouvoir à GARÇON Jacques

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir :

ALBERT Guy - BAUTZMANN Marcel - BUCKI Jacques - DAGORNE Robert - DRAOUZIA Fatima - DUPERREY Lucien - FENESTRAZ Martine - FERAUD Jean-Claude - GARNIER Eliane - GERACI Gérard - JOISSAINS Sophie - LAFON Henri - LOUIT Christian - MARTIN Richard - MATAS Henri - MAURET Jacques - MOINE Anne - MOUGIN Jacques - PELLENCE Roger - PERRIN Jean-Marc - PIZOT Roger - POTIE François - ROUGIER Jacques - SAEZ Jean-Pierre - SANGLINE Bruno - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre - TAULAN Francis

Secrétaire de séance : Yannick DECARA

Monsieur Philippe CHARRIN donne lecture du rapport ci-joint.

CONSEIL DU 30 JUIN 2011

Rapporteur : Monsieur Jean Bonfillon

Objet : Equipements culturels - Rapport annuel du délégataire du Grand Théâtre de Provence (EURL Mirabeau)- Exercice 2010
Information du Conseil

Mes Chers Collègues,

Le Grand Théâtre de Provence fait l'objet d'une délégation de Service Public. Dans ce cadre et en application des articles 19, 20 et 21 de la Convention d'exploitation, il vous est proposé de prendre acte du rapport annuel du délégataire EURL MIRABEAU pour l'exercice 2010.

Exposé des motifs :

Le Conseil de Communauté du 2 février 2007 a approuvé le choix de l'EURL Mirabeau, représenté par son gérant, Dominique Bluzet pour la délégation de service public du Grand Théâtre de Provence et les deux conventions indissociables, d'exploitation et d'occupation, liant la Communauté du Pays d'Aix et le délégataire jusqu'au 31 août 2014.

Dans le cadre de cette délégation, les articles 19, 20 et 21 de la Convention d'exploitation du Grand Théâtre de Provence, conformément aux articles L.1411-3, R.1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, précisent que le délégataire doit produire un rapport annuel à la collectivité comprenant :

- un compte rendu technique,
- un compte rendu financier
- ainsi qu'une analyse de la qualité du service.

Au titre de **compte rendu technique**, le délégataire fournit notamment les indications quantitatives relatives à l'exécution du service, à savoir :

- Respect des obligations en termes de représentations, créations, productions et résidences,
- Un état récapitulatif des spectacles assurés,
- Un état récapitulatif de la fréquentation.

Le **compte rendu financier** comprend une présentation du compte de résultat du service par année civile, à savoir:

- le compte annuel de résultat de l'exploitation de la délégation,
- une présentation des méthodes et des éléments de calcul économique annuel et pluriannuel retenus pour la détermination des produits et charges directs et indirects imputés au compte de résultat de l'exploitation.

L'analyse de la **qualité du service** permet d'apprécier en particulier:

- l'intégration effective de formations de renommée internationale bénéficiant d'un fort rayonnement et d'une grande capacité attractive ;
- la réalité de l'ouverture aux propositions des acteurs du tissu artistique local et régional, notamment le Festival International d'Art Lyrique / Académie Européenne de Musique, le Centre Chorégraphique National, le Théâtre du Jeu de Paume, le Festival de la Roque d'Anthéron, l'Orchestre Philharmonique du Pays d'Aix ... pour autant qu'elles répondent aux exigences de qualités artistiques voulues par la Communauté du Pays d'Aix pour cet équipement et qu'elles soient compatibles avec la programmation du délégataire ;
- les résultats en termes d'accès d'un plus large public, notamment du jeune public, du Pays d'Aix et plus largement de la Région ;

L'analyse de la qualité du service peut en outre comporter toutes propositions du délégataire concernant les moyens d'améliorer constamment le service.

Enfin, les dispositions conventionnelles de la D.S.P. du G.T.P. prévoient que dès la communication de ce rapport, son examen est mis à l'ordre du jour de la plus prochaine réunion de l'assemblée délibérante qui en prend acte.

En outre, l'article L 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que la Commission Consultative des Services Publics Locaux, obligatoire pour les EPCI de plus de 50 000 habitants, examine chaque année les rapports annuels établis par les délégataires de services publics.

La Commission Consultative des Services Publics Locaux a donc examiné le rapport annuel (Exercice 2010 et saison 2010/2011) du délégataire du Grand Théâtre de Provence le 23 mai 2011.

Vous trouverez ci-dessous les données essentielles du rapport d'activité du GTP pour l'année 2010 et la saison 2011 :

- **La saison artistique 2010-2011 affiche un taux de remplissage à hauteur de 85%***

Trois grands axes auront été au cœur de la démarche artistique du GTP pour cette quatrième saison :

- Une saison illustrant l'œuvre de Bach, sa musique sacrée, sa musique profane, mais aussi les adaptations contemporaines de ce compositeur passé maître dans la science de l'écriture musicale.
- Une saison lyrique, avec deux opéras programmés : Orphée aux Enfers et L'Italienne à Alger.
- Plusieurs orchestres en résidence tout au long de la saison : L'Orchestre National de France, l'Orchestre des Siècles, et l'Orchestre Français des Jeunes.

➤

1/ Fréquentation :

Année 2010

67 représentations payantes

(1^{er} semestre : 26 levers de rideau / 2^{ème} semestre : 41 levers de rideau)

Saison 10-11

58 propositions artistiques différentes pour 83 levers de rideau payants.

84 404 spectateurs ont été accueillis sur cette saison, soit plus de 1000 spectateurs par soir en moyenne (hors concerts gratuits, hors locations de salle, tournées OPPA).

Récapitulatif saison 2010-2011

58 spectacles (61 avec les entrées libres)
83 représentations (86 avec les entrées libres)
84 401 spectateurs (hors entrées libres)*
85 % de fréquentation sur la saison *
soit en moyenne 1017 spectateurs par représentation

Origine des spectateurs : 62% % des spectateurs proviennent d'Aix ou du Pays d'Aix dont 36% d'Aix en Provence. 16% viennent de Marseille

2/Bilan financier

L'exercice comptable 2010 affiche un résultat net comptable légèrement positif (voir bilan annexé)

1/Charges d'exploitation : 7 753 675 €

dont :

Achats de spectacles : **1 182 735 €**

Salaires personnel permanent (dont musiciens OPPA) : **2 9444 500 €**

Produits d'exploitation : 7 759 302 €

Subventions CPA : La subvention d'exploitation versée par la CPA a été cette année de **4 649 800 euros TTC** – dont 95 637 euros reversés au titre de la TVA.

Subvention pour les 20 concerts de l'Orchestre Philharmonique du Pays d'Aix : **377 000 euros TTC**- dont 7 754 euros reversés au titre de la TVA.

Total CPA: 5 026 800

Subvention DRAC : **102 500 €**

Recettes propres : **2 603002 €**

Dont :

Billetterie : 1 616 744 €

Locations-Soirées : 335 054 €

Résultat exercice 2010: 5 626 €

3/ Personnel permanent de la structure :

38 personnes à temps complet dont :

> Une personne à temps partiel pour préparer les projets *Marseille Provence 2013*.

4/ Renouvellement du matériel : 154 528 € HT en 2010 soit au total depuis 207, 408 824 € HT

5/Nombre de jours de résidences d'artistes

Mise à disposition d'artistes pour des résidences durant 65 jours sur la saison sur les 289 jours disponibles (hors temps de mise à disposition de l'outil au Festival d'Aix en Provence), soit près d'un quart (22,5 %) du temps disponible.

Le rapport du délégataire (joint en annexe) pour l'exercice budgétaire 2010 permet de considérer que les obligations décrites dans la convention d'exploitation du Grand Théâtre de Provence aux articles 19, 20 et 21, en application des articles L.1411-3 et R 1411-7 (compte rendu financier, compte rendu technique, analyse de la qualité du service) ont été respectées.

VU l'exposé des motifs ;

VU les articles L.1411-3, R.1411-7 du Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération 2007-A043 du Conseil Communautaire du 2 février 2007 qui a approuvé le choix de l'EURL Mirabeau pour la délégation de service public du Grand Théâtre de Provence ;

VU l'examen par la Commission Consultative des Services Publics Locaux du rapport du délégataire (EURL Mirabeau) le 23 mai 2011 ;

VU le rapport annuel 2010 annexé ;

Au vu de ces éléments, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

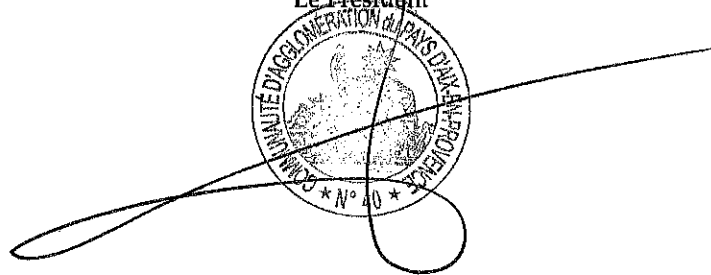
➤**PRENDRE ACTE** du rapport annuel du délégataire du Grand Théâtre de Provence, EURL Mirabeau pour l'exercice 2010, dont un exemplaire est annexé à la présente délibération.

OBJET : Equipements culturels - Rapport annuel du délégataire du Grand Théâtre de Provence (EURL Mirabeau) - Exercice 2010

Le Conseil de Communauté a pris acte du rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents

Le Président

A handwritten signature in black ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text "COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION DU PAYS D'AIX-PROVENCE" around the perimeter and "N° 40" at the bottom. The signature is a large, stylized loop that crosses the stamp.

Acte rendu exécutoire par transmission

En Sous-préfecture d'Aix-en-Provence

Le **08 JUIL. 2011**